ERRATUM CSC SEN 21004-10012 « Réalisation de clôtures pour l'aménagement de 23 parcelles de mise en défens et de 21 bois-villages dans la zone d'intervention du Portefeuille Climat » du 24/05/23

Les dispositions suivantes du CSC SEN 21004-10012 sont modifiées comme suit :

EN PAGES 16 et suivantes - point 1.4.6.2 « Critères de sélection »

La disposition suivante

a. Le soumissionnaire doit disposer du personnel suffisamment compétent pour pouvoir exécuter le marché convenablement.

Le soumissionnaire joint à son offre le curriculum vitae du **chef de chantier,** qui doit être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en génie civil, génie rural ou profil équivalent et ayant au moins 05 ans d'expériences professionnelles et 02 références en conduite de travaux de pose de clôture grillagée ;

En outre, le soumissionnaire s'engage en remettant offre à mobiliser sur le chantier le personnel minimum requis **pour chaque lot** suivant :

- **Un menuisier métallique** avec <mark>05</mark> ans d'expériences professionnelles générale dont une bonne expérience en pose de grillage ;
- *Un chef maçon*: 05 ans d'expériences professionnelles ;
- Une main d'œuvre non qualifiée en Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) à recruter dans les sites du projet.

Est remplacée par

a. Le soumissionnaire doit disposer du personnel suffisamment compétent pour pouvoir exécuter le marché convenablement.

Le soumissionnaire joint à son offre le curriculum vitae du **chef de chantier**, qui doit être titulaire d'un diplôme de technicien supérieur en génie civil, génie rural ou profil équivalent et ayant au moins 05 ans d'expériences professionnelles et 02 références en conduite de travaux de pose de clôture grillagée ;

En outre, le soumissionnaire s'engage en remettant offre à mobiliser sur le chantier le personnel minimum requis **pour chaque lot** suivant :

- *Un menuisier métallique* avec <mark>03</mark> ans d'expériences professionnelles générale dont une bonne expérience en pose de grillage ;
- **Un chef maçon :** 05 ans d'expériences professionnelles ;
- Une main d'œuvre non qualifiée en Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO) à recruter dans les sites du projet.

EN PAGES 32 et suivantes – le point 3.2 « Description des aménagements »

La disposition suivante

Au niveau de chaque parcelle ou périmètre, la clôture sera composée de :

- Fourniture et pose d'un ensemble de grillage pour nouvelles parcelles de hauteur minimale de 1,5m, de dimensions de mailles maximales de 25 cm² munis de fils en acier Galvanisé de 1,8mm avec fil de tension ;

- Fourniture et pose de piquets en fer en Té de 60, hauteur minimale 1,8m avec soubassement en béton avec espace de 3m et de poteaux de reprise de tension IPN100, hauteur minimale de 1,8m tous les 25m y compris toutes sujétions de pose ;
- Fourniture et pose de porte métallique double ouverture de 4,5m x 1,5m.

Est remplacée par

Au niveau de chaque parcelle ou périmètre, la clôture sera composée de :

- Fourniture et pose d'un ensemble de grillage pour nouvelles parcelles de hauteur minimale de 1,5m, de dimensions de mailles maximales de 25 cm² munis de fils en acier Galvanisé de 1,8mm avec fil de tension ;
- Fourniture et pose de piquets en fer en Té de 50, hauteur minimale 1,8m avec soubassement en béton avec espace de 3m, des piquets de tension IPN 80 avec hauteur minimale de 1,8m tous les 25m y compris toutes sujétions de pose et des piquets d'angle IPN 100;
- Fourniture et pose de porte métallique double ouverture de 4,5m x 1,5m.